

ABONNEMENTS
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne
 chez MM. DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.
 Chez MM. F. AMBOISE-RICHEF, 9,
 Boulevard de la République, 9.

L'ÉCHO SAUMUROIS

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclamés. 30
 Faits divers. 75

RESERVES SONT FAITES.
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
 Du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 chez MM. HAVAS-LAVITTE & Co.,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR.
 17 Août 1881.

Election à la Chambre des députés.
 Arrondissement de Saumur.

E. BERGER
 Député sortant.

A MM. LES ELECTEURS
 de l'arrondissement de Saumur.

MESSIEURS,

En venant solliciter le renouvellement du mandat que je tiens de vos suffrages, je vous dois compte de mon attitude et de mes votes depuis les élections de 1877 qui ont amené au pouvoir le parti républicain.

Reste fidèle aux convictions de toute ma vie, n'en désavouant rien, n'en abandonnant rien, mais n'attendant le triomphe de mes idées que de la volonté nationale et des enseignements de l'expérience, je n'ai pas agi dans l'opposition comme le faisait sous l'Empire une minorité passionnée. Avant tout, je me suis souvenu que j'étais Français, et je n'ai jamais refusé mon adhésion aux mesures nécessaires à la défense du pays ou vraiment utiles à la prospérité publique. Je ne me suis pas inspiré non plus de cette tactique dangereuse qui consiste à pousser les adversaires aux excès et à s'applaudir de leurs fautes, avec l'espoir que le bien sortira d'un bouleversement. La République étant aujourd'hui le régime légal, j'ai pensé que nous devons être loyaux envers elle, et chercher, dans la limite du possible, à la prémunir contre les entraînements auxquels, par la nature même de son principe, elle est trop souvent exposée.

C'est à ce point de vue, Messieurs, au point de vue d'un patriote et non à celui

d'un homme de parti, que j'ai apprécié les actes du Gouvernement et les lois soumises à la Chambre. — Je regrette de n'avoir pu que rarement y donner mon approbation.

A l'extérieur, le Ministère a fait l'expédition de Tunisie, sans calculer si les avantages probables de cette campagne étaient en rapport avec ses périls. Je n'ai pas consenti à ratifier par mon vote une entreprise imprudente dont la conséquence a été de nous isoler en Europe, de nous engager dans une lutte contre les Tunisiens insurgés, et de susciter en Algérie le soulèvement formidable qui menace de nous coûter tant de sacrifices et de sang.

A l'intérieur, j'ai constaté avec tristesse l'envasement d'une politique étroite, mesquine, égoïste, bien moins empressée de réaliser des réformes et de servir les intérêts populaires que de donner satisfaction à l'esprit de secte et de coterie. Qu'un Gouvernement se défende, qu'il exige de ses agents l'obéissance et le respect, c'est assurément son droit. — Mais quand il adopte un système d'exclusion et de partialité oppressive comme celui qui prévaut depuis quelques années, lorsqu'il tente d'asservir la magistrature par la suspension de l'inamovibilité, lorsqu'on le voit frapper sans motif les plus illustres chefs de l'armée, mettre en suspension des classes entières de citoyens, accueillir les délations, semer la division jusque dans les modestes villages, alors, Messieurs, l'on peut dire qu'il méseuse de l'autorité placée entre ses mains, et j'aurais cru trahir mon mandat en ne reprouvant pas cet ensemble de pratiques et de tendances si contraires à vos traditions libérales et à vos sentiments généraux.

Les mêmes passions de parti se sont fait jour dans les discussions relatives à l'enseignement et aux associations religieuses. Vous ne serez pas étonnés que sur ces questions je ne me sois trouvé d'accord ni avec les Ministres ni avec les Députés républicains. J'ai repoussé les modifications aux lois de 1850 et de 1875, parce que, sans méconnaître en matière d'enseignement les prérogatives de l'Etat, il me semble équi-

table et rationnel de laisser aux familles la faculté de choisir les instituteurs de leurs enfants. J'ai blâmé les décrets du 29 mars, parce qu'à mes yeux aucune raison plausible, aucune nécessité d'ordre public ne justifiait cette application violente de lois tombées en désuétude et sur la valeur desquelles les tribunaux avaient seuls au surplus le droit de prononcer. Ce n'est pas parmi vous, Messieurs, ce n'est pas dans ce pays de tolérance et de bon sens, qu'on me reprochera de vouloir la liberté pour tous et de juger la société civile assez fermement assise pour n'avoir rien à redouter de personne.

La situation financière appelle également de sérieuses réflexions, et il y aurait à formuler plus d'une critique sur le budget actuel qui, déduction faite des charges amenées par la guerre de 1870, excède encore d'un milliard le dernier budget de l'Empire. Pour être impartial et concluant, cet examen exigerait des détails que ne permettent pas les limites dans lesquelles je suis forcé de me renfermer. Je me bornerai à exprimer le regret que l'exagération de certaines dépenses et l'accroissement continu des fonctions rétribuées aient empêché plusieurs dégrèvements reconnus par la Chambre elle-même opportuns et désirables. Je me suis joint à ceux de mes collègues qui ont demandé en faveur des propriétés rurales une réduction de l'impôt foncier, et j'ai proposé sur la taxe afférente aux transports par grande vitesse une diminution que réclament différentes industries, notamment la culture maraîchère dont vous connaissez l'importance dans notre contrée.

Voilà, Messieurs et chers Compatriotes, de quelle manière j'ai compris mon mandat, et comment je me suis appliqué à le remplir. Je crois avoir tenu avec probité mes engagements envers vous. — Si vos opinions ne sont plus ce qu'elles étaient il y a quatre ans, j'espère qu'en me retirant vos suffrages, vous me conserverez votre estime. Si vous jugez au contraire que nous sommes toujours en communion d'idées, si cette fois encore vous me faites l'honneur de m'élire,

vous pourrez, comme par le passé, compter sur ma persistance énergique à défendre les intérêts et les principes que j'ai mission de représenter.

Agréez, Messieurs et chers Compatriotes, l'expression de mes sentiments bien devoués.

Eugène BERGER,
 Député sortant.

LA RÉUNION CLÉMENTEAU

Tandis que, environné de sergents de ville, M. Gambetta développait son programme devant un auditoire soigneusement trié sur le volet, M. Clémenteau rendait compte de son mandat devant trois mille électeurs convoqués en réunion publique dans le cirque Fernando (18^e arrondissement).

Le député de Montmartre a été salué à son apparition à la tribune, par des applaudissements enthousiastes. Il a vigoureusement fait le procès de la Chambre actuelle, du gouvernement et de l'opportunisme.

Parlant du droit de réunion et d'association, il déclare qu'il veut la liberté pour tous, même pour les congrégations religieuses.

Il dénonce les projets belliqueux de M. Gambetta, dont M. Jules Ferry vient de se faire nommer le sergent, les atteintes portées à la liberté municipale, à la liberté électorale.

Il signale les palinodies de MM. Gambetta et Jules Ferry en ce qui concerne la révision constitutionnelle.

« A Cahors, que dit-on ? s'écrie-t-il : qu'il ne faut pas réviser ; quelques semaines après, à Tours, qu'il faut réviser ; à Epinal, qu'il ne le faut pas ; à Nancy, qu'il le faut. Tout cela, ajoute-t-il, parce qu'il y a des appétits grossiers à satisfaire. Ce n'est pas la conduite d'hommes de gouvernement.

« A toutes les demandes, à toutes les revendications du peuple, le nouveau pro-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC
 PAR M^{lle} MARTHE LACHESE.

(Suite.)

L'histoire de Rose Maret était celle de beaucoup de ces malheureuses femmes du peuple qui confondent leur orgueil avec leur amour maternel. Mariée à un honnête ouvrier, Rose avait rêvé pour son fils une position plus élevée. Elle et son mari avaient usé leur vie dans le travail et les sacrifices pour procurer à leur unique enfant le moyen de rougir de la condition paternelle.

Ce douloureux résultat était le seul qu'eussent obtenu les efforts de la pauvre mère. Rose avait oublié que tout déclassement devient fatal s'il n'est préservé par une intelligence supérieure et surtout par de solides principes de religion et de moralité. Le jeune homme, employé dans une administration, avait mécontenté ses chefs ; il avait encouru leurs justes reproches. Alors, ainsi que tous les envieux, il s'était jeté à corps perdu dans les doctrines qui permettent aux prolétaires de se regarder comme des victimes idéales. Il n'était joint aux collaborateurs d'un mauvais

journal de l'endroit ; aussitôt, il avait été renvoyé de la maison honorable dans laquelle il était avantageusement placé. Il était alors parti pour Paris, certain qu'un homme de sa valeur y trouverait facilement un emploi. Il n'y avait trouvé que le vice et la misère.

A ce fier réformateur de la société, il fallait d'abord pour lui-même de l'argent. Beaucoup d'argent. La pauvre mère n'en avait plus et s'avouait coupable d'en avoir déjà trop donné. La gêne se faisait sentir dans l'humble ménage. Rose qui n'était plus jeune devait, à elle seule, soutenir sa propre vie et celle de son mari devenu impotent. Elle se souvint alors du temps où elle s'était placée comme servante chez la baronne de la Joussetière et fonda une petite hôtellerie à l'entrée du faubourg Saint-Michel. Elle fit un emprunt pour meubler la maison et pourvoir aux premières dépenses. Elle ne tarda pas à s'apercevoir que le métier d'aubergiste n'est pas très-lucratif lorsque, pour hôtes, on ne reçoit que des ouvriers de passage ou les saltimbanques qui, dressant leurs tréteaux sur la place voisine, fréquentent habituellement ce quartier.

La pauvre femme, au désespoir, reprit alors le chemin de cette maison blême que, jadis, elle avait fui dans la crainte de voir blâmer ses imprudences maternelles. Sous les traits de M^{lle} Le Huédec, elle trouva, pour l'accueillir, le dévouement et la pitié. La charitable veuve se demandait comment elle

arracherait l'aubergiste à cette triste position, quand on apprit que le jeune homme se trouvait compromis dans une affaire fort grave où de fausses valeurs avaient été émises. L'arrêt porté par la cour d'Orléans sur cette affaire, venait d'être cassé et la cause renvoyée devant la cour d'Angers. A la pensée de voir son fils à Angers même, parmi les accusés, Rose crut mourir. Toutefois, les tribunaux d'Orléans avaient écarté la complicité du jeune homme : cette réserve pouvait être maintenue. La malheureuse se cramponnait à une espérance qu'entretenaient de leur mieux M^{lle} Le Huédec et le baron. Ils s'étaient empressés de la diriger vers Corentin, moins pour donner un avocat au fils qu'un consolateur à la mère.

— Hélas ! combien ai-je déjà vu de pauvres femmes gémir et se tordre les mains ! dit M. Le Tianec quand M^{lle} Le Huédec eut fini son triste exposé. Eh bien ! il y a quelque chose de plus navrant encore. C'est d'entendre les fils, sujets de tant de larmes, raisonner avec une justesse effrayante sur les causes de leur perte et remonter de degré en degré jusqu'aux faiblesses de leurs parents. J'ai bien des fois essayé d'agir sur les jeunes coupables en leur rappelant leur enfance, les angoisses de leurs parents. Quand des sanglots me répondaient, je pouvais d'avance me regarder comme victorieux. Au fond de ce cœur, parfois cependant bien dépravé, une éducation suffisante

avait laissé un germe de repentir caché dans un reste d'amour filial. Mais, combien de fois ai-je vu ceux auxquels je m'adressais me regarder avec ironie ! Plusieurs, dont un condamné à mort, m'ont dit : « Taisez-vous, monsieur. Si je suis ici, c'est par la faute de mon père et de ma mère. »

— Quel mariage pour des parents ! s'écria M^{lle} Le Huédec.

— Surtout, lorsqu'ils doivent s'avouer que leur fils dit la vérité.

— Pour moi, interrompit le baron, je ne pourrais pas vivre s'il me fallait rougir de mes enfants ou de mon père !

— Marie, reprit Corentin, si j'ai bien compris ce que vous disiez, de graves embarras matériels s'ajoutent aux peines morales de cette pauvre mère.

— Folie ! dit le général en haussant les épaules. Une femme qui ne possède rien et qui emprunte deux mille francs !

— Un doux sourire s'épanouit sur les lèvres de la jeune veuve.

— De ceci, dit-elle, je ne suis plus inquiète. Le bon ange de Rose a parlé tout bas au cœur de quelqu'un.

— Comment ? dit le général, regardant sa fille avec surprise.

— Je ne serai pas désormais la seule protectrice de Rose. Un motif jeté en passant me promet le concours de Françoise Hardellier.

gramme de Belleville répond : Ce sont des fontaines.

Non, ce n'est pas une fantaisie, c'est une insulte à la Révolution, un crime de lèse-patrie.

On a demandé un mandat en blanc. Personne n'avait encore eu cette audace.

Vous êtes partis avec moi, contractant le même mandat que Belleville, ce mandat qu'en ce moment même on déchire dans une autre enceinte ; ce mandat, citoyens, gardez-le ; la Révolution française nous en demandera compte.

A un moment de la soirée, M. Clémenceau a dû paraître à la fenêtre pour haranguer la foule de ses partisans qui n'avaient pu pénétrer dans le Cirque et qui le réclamaient à grands cris.

Au début de la séance, le président avait donné lecture d'un programme rédigé par le comité radical socialiste du 48^e arrondissement et accepté par M. Clémenceau. Nous le publierons demain.

L'assemblée s'est séparée après avoir voté par acclamation un ordre du jour ainsi conçu :

Trois mille citoyens, électeurs des deux circonscriptions du dix-huitième arrondissement, réunis le 12 août 1881 dans la salle du cirque Fernando, après avoir entendu les explications du citoyen Clémenceau sur la façon dont il a accompli son mandat, déclarent lui continuer leur confiance.

Ils l'invitent à persévérer dans sa ligne de conduite et ils adoptent sa candidature dans les deux circonscriptions du dix-huitième arrondissement.

2^e RÉUNION A BELLEVILLE.

Hier soir, il a dû y avoir une nouvelle réunion à Belleville, où M. Gambetta devait encore prendre la parole.

Dès 5 heures, une animation fiévreuse régnait dans tout l'arrondissement, et déjà une queue énorme d'électeurs s'allongeait à la porte de la salle de réunion.

Le préfet de police avait mis sur pied des forces importantes pour parer à toute éventualité ; des cordons d'agents de la paix étaient disposés le long des rues et deux gardes municipaux à cheval stationnaient à chaque carrefour.

Ces précautions n'étaient peut-être pas inutiles, car on annonçait que les membres de la Libre-Pensée et les socialistes, ayant à leur tête Louise Michel et la citoyenne Cadal, avaient résolu de pénétrer dans la salle pour dire son fait au citoyen Gambetta.

D'un autre côté, la boutique du coiffeur Passé, qui avait été chargé par le Comité opportuniste de distribuer des cartes d'invitation, a été hier matin envahie par la foule ; le commissaire de police l'a fait fermer pour éviter de nouveaux désordres.

AVIS AUX ELECTEURS

N'oublions pas, — car c'est là une preuve périodique et régulière des gaspillages inouïs du gouvernement républicain —

n'oublions pas que chaque mois accuse des excédents de recettes considérables, sur les impôts indirects surtout.

On a même peine à comprendre comment le ministre des finances laisse publier ces résultats, qui sont la condamnation formelle de son administration et de la monstrueuse politique de la Chambre élue en 1877.

Ainsi, au 30 juin dernier, les impôts avaient produit **103 millions de plus que les évaluations budgétaires pour les six premiers mois de 1881.**

Eh bien, à ces **103 millions** sont venus s'ajouter, pour le mois de juillet, **16 millions et demi**, provenant surtout de l'enregistrement, du timbre, des contributions indirectes, et des postes et télégraphes.

Et tous les mois c'est la même chose, et toujours on refuse de nous accorder les dégrèvements dont ces plus-values démontrent si clairement la possibilité.

N'est-il pas temps que les électeurs confient le mandat de député à des hommes décidés à faire cesser ces scandales toujours renouvelés ?

N'est-il pas de l'intérêt des contribuables de nommer enfin des mandataires conservateurs qui rompent avec les errements des aventuriers du 4 Septembre, et revenant aux pratiques d'un régime financier régulier, restitueront aux populations laborieuses, par le moyen de dégrèvements sérieux, ce qu'elles auront payé en trop au fisc toujours avide.

Souvenons-nous de l'étonnante incapacité de la Chambre qui vient de disparaître, et qui n'a pas su accomplir une seule des réformes urgentes qu'attendaient les contribuables :

Ni la révision du cadastre et l'allègement, par une plus juste répartition de l'impôt foncier, des charges qui accablent l'agriculture ;

Ni la confection d'un code rural complet, qui réglerait la situation du fermier et du cultivateur en lui assurant mieux le profit de son travail, sans nuire aux intérêts du propriétaire ;

Ni la révision et la refonte de la législation des patentes. Code informe et immoral par ses iniquités sans nombre, amalgamé inouï de plus de vingt lois, où s'égarer les agents même chargés d'en appliquer les incohérentes dispositions ;

Ni la réforme de l'impôt sur les boissons, pour la préparation de laquelle une commission de vingt-deux députés, aidés de tout un personnel d'employés grassement rétribués, a peiné pendant des années pour aboutir à un rapport sans aucune sanction possible, déposé à la veille de la dissolution, — seule chance qu'avait son auteur d'échapper au ridicule de soutenir les propositions les plus burlesques ;

Ni la conclusion de traités de commerce qui mettraient fin à la terrible incertitude où vivent depuis dix ans nos fabricants et nos exportateurs, ignorants du régime sous lequel ils feront leurs transactions du lendemain ;

phrases de convention qui s'échangent dans ces grandes réunions...

Celles du président sont moins délicates, paraît-il, répondit M. Le Tianec, car il ne me semble nullement disposé à prendre le chemin du désert.

Bah ! il cherche à marier sa fille. Et, comme elle n'a qu'à choisir, elle ne sait comment se décider. Elle a refusé, à ma connaissance, huit ou dix demandes, et vous pensez que ni elle ni son père ne se croient obligés de nous faire part de toutes celles qui leur sont adressées. Je l'ai dit un jour au président : « Quels que soient les avantages de toute sorte que l'on possède, il faut savoir borner son ambition. » Mais elles sont toutes ainsi, ces jeunes filles, elles veulent mieux que ce qui leur est offert.

Le mécontentement avec lequel le général prononça ces dernières paroles pouvait faire supposer que sa pensée n'était pas uniquement occupée par M^{lle} Hardellier. Au bout d'un moment, Corentin reprit :

M^{lle} Mellano ne s'est pas montrée si indécise. Voilà ce qui s'appelle faire les choses résolument. La fiancée se décide en deux heures, le fiancé ne se laisse pas effrayer par la pensée d'aller, au moins une fois par an, offrir ses hommages à une tante qui habite un peu plus loin que Messine...

A la bonne heure ! s'écria le général. Ces

Ni la déclaration de la liberté du taux de l'intérêt ;

Ni... Ni... bien d'autres travaux utiles, toujours rayés de l'ordre du jour d'un Parlement qu'effrayaient les choses sérieuses, parce qu'il n'y entendait rien.

LES RÉSERVISTES MOBILISÉS.

M. Lepère, député républicain de l'Yonne, signalait l'autre jour au général Farre la situation déplorable qui était imposée aux pays vignobles par la date fixée pour l'appel des réservistes.

Le ministre de la guerre avait répondu qu'il « ne serait pas impossible de diminuer de huit jours la durée du service et qu'il en parlerait au conseil des ministres. »

M. Lepère avait encore insisté, par lettre, sur « les embarras et la gravité du dommage qui résulteraient pour les habitants des campagnes du maintien intégral des 28 jours. »

Déjà les journaux républicains annonçaient que la modification des mesures prises pour l'appel des réservistes était acceptée par le gouvernement, lorsque M. Lepère a reçu la dépêche suivante :

« A Monsieur Lepère, député, à Auxerre.

Le conseil des ministres, saisi par M. le général Farre, ministre de la guerre, d'une lettre de M. Lepère, député, tendant à obtenir une réduction de jours pour les réservistes vigneron, soumis aux prochains appels, a décidé que l'exception favorable aux réservistes vigneron était inadmissible, et qu'en conséquence il y avait lieu de maintenir l'appel sans modification, ni réduction de jours. »

Cette réponse est significative :

Le général Farre avait dit « qu'il ne serait pas impossible de diminuer la durée du service ». Mais M. Gambetta qui veut la guerre s'y est opposé formellement, malgré « le grave préjudice que va causer cette mesure. »

LE MENSONGE DE L'AMORTISSEMENT.

Le grand artifice auquel ont recours les écrivains ministériels, afin de cacher aux électeurs la situation financière, consiste dans ce que nous appelons le « mensonge de l'amortissement ».

D'après ces écrivains, les sommes amorties depuis la fin de l'Assemblée nationale, en y comprenant les amortissements qu'on doit faire en 1882, s'élèvent à 4 milliards 70 millions 426,000 fr. Avec ce gros chiffre, ils éblouissent les badauds. Un milliard d'amortissement, un amortissement d'un milliard ! La grosse caisse opportuniste sonne à en crever, pour que tout électeur entende ce beau résultat de la bonne administration des républicains.

Si l'amortissement de 4 milliards 70 millions 426,000 fr. s'était fait au moyen d'économies réalisées ou même de plus-values obtenues, nous accorderions qu'il honore les républicains ; mais prenez le rapport de M. Rouvier sur le budget et vous y verrez que, dans la période de temps qui s'est écoulée de la fin de l'Assemblée nationale jusqu'à ce jour :

1^o Il a été émis des obligations à court

terme restant à rembourser à date fixe, 1877 à 1880, en obligations à court terme, de 48,104,744 fr. 54 ; en 3 0/0 amortissable, 434,792,975 fr. 09, et en 3 0/0 amortissable.

Ce qui fait un total d'emprunt de 1 milliard 959,802,084 fr. 63, dépassant de près de **neuf cents millions** le montant des sommes amorties.

Ce n'est pas tout. Comme le rapporteur emprunté cette année un milliard, il faudra encore emprunter ultérieurement d'abord 96,044,577 fr. en obligations à court terme, pour les besoins du second compte de liquidation, ensuite 4,232,232,283 fr. 76 pour les dépenses engagées du budget extraordinaire des exercices 1881 et 1882.

Oui, il est bien vrai que la législature qui finit a amorti un milliard de dettes, mais elle en a emprunté deux et nous laisse la charge d'en emprunter un l'année prochaine.

Emprunter trois pour rembourser un et dépenser deux, c'est une singulière façon d'amortir, et l'on avouera que nous n'avons pas été trop sévère en parlant du « mensonge de l'amortissement. »

EN AFRIQUE.

On télégraphie de Tunis au National :

« Le gouvernement tunisien fait tous ses efforts pour rendre inutile l'expédition projetée contre Kérouan. »

Il organise dans ce but un camp pour lequel il aurait déjà réuni environ 1,600 hommes qui partiront cette semaine, sous le commandement d'Ali-Bey. »

Tunis, 16 août, 6 h. matin.

Le général Saussier est arrivé ici ; la colonne Colonieu, dans une razzia qu'elle a faite sur la grande tribu des Amour, s'est emparée de 5,000 moutons.

La Goulette, 16 août.

La population européenne est plongée dans la consternation depuis avant-hier soir, par suite de l'évasion des prisonniers faits à Sfax, qui se sont échappés après avoir garrotté et assassiné l'officier de garde.

Alger, 16 août.

De grands approvisionnements seront emmagasinés à Mécheria et à Géryville, points qui serviront de base aux opérations de cet automne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 août.

Les cours gardent toute leur fermeté. On cote 118.50 sur le 5 0/0. L'amortissable nouveau est à 86.40. On est à 90.45 sur l'Italien. Le Turc est à 17.75.

L'action de la Banque de France est en progression continue à 5,830. La Banque de Paris fait 1,500. Le Crédit foncier est en vive demande à 1,680. La reprise coïncide avec de nombreux achats en obligations soit communales à 0/0, soit 3 0/0 à lots.

La création de la Banque transatlantique va donner une activité nouvelle à nos relations comm-

ter avec le poble :

Me vero primam dulces ante omnia Masi
...Accipiant.

Ce qui veut dire, Joseph, que tu vas m'aider à goûter cette bonne pêche.

Vous avancerez, du moins, que la traduction est libre, dit en riant le général pendant que l'avecat mettait dans l'assiette de l'enfant une partie du fruit velouté.

Ils passèrent ensuite dans le salon voisin. M^{lle} Le Huédec dressa une table à jeu et le baron engagea une partie avec Corentin que les enfants se mirent à lutiner tout bas pour qu'il leur permit de tenir ses cartes.

Quand leur ami est là, on s'en aperçoit, disait le général. Ils se sentent si forts qu'ils deviennent insupportables.

Ce qui ne l'empêcha pas de céder le premier au désir exprimé.

Pendant ce temps, M^{lle} Le Huédec travaillait.

La lampe, légèrement voilée, jetait des rayons adoucis sur cette scène innocente et paisible. Le front penché sur le vêtement qu'elle terminait, la jeune veuve songeait. Elle se disait que les joies du foyer domestique sont pareilles à ces fleurs, toutes blanches, tout embaumées, toutes vivantes, qui n'attirent pas le regard, se trouvent sous tout les yeux, mais ne croissent que sur le rocher : pour qu'elles s'épanouissent, il faut qu'elles promou-

— Oh ! alors, tout est bien, dit vivement Corentin. Vous avez raison, ma cousine.

— Qu'elle est bonne, cette Françoise ! s'écria le baron. Nous n'avons parlé qu'une fois devant elle de la malheureuse aubergiste.

Au bout d'un moment, il reprit :

— A propos, Corentin, savez-vous qu'Hardellier trouve que vous le délaissez un peu ?

— Moi ! dit l'avocat. Je le vois presque chaque jour.

— Au Palais, oui. Mais, autrefois, vous alliez, sans façon, causer avec lui et sa fille. Il se plaisait à vous regarder comme faisant partie de son cercle familial. Et maintenant, à l'entendre, c'est de siècle on siècle que vous franchissez le seuil de sa demeure.

Corentin sourit avec un peu d'effort.

— Vraiment, dit-il, le président est bien bon de prendre tant souci de ma chétive personne. Mais, rassurez-vous. Son courroux contre moi n'est pas très inquiétant et je pourrais facilement vous prouver que nous avons été, sommes encore, et serons toujours les meilleurs amis du monde.

— Il me semble, continua le général, que ce cher Hardellier doit être par moments bien fatigué de ses réceptions continuelles. Si j'étais à sa place, je crois que j'aurais envie de m'enfuir pendant huit ou dix jours au fond d'une forêt, ne fût-ce que pour reposer un peu mes oreilles de toutes les

ciales avec nos colonies. Cette institution est fondée au capital de 50 millions.

Il y a des maintenant des demandes très suivies en actions nouvelles du Phénix espagnol de la part des anciens actionnaires de la compagnie qui s'empresent de profiter de leur droit d'option.

La Banque nationale a une tenue excellente aux environs de ses cours précédents. On est à 635 sur l'action du Crédit foncier luxembourgeois. Les Bons de l'Assurance financière sont demandés à 510.

Il y a un bon courant d'affaires sur les actions de la Société française financière, recherchées sur le marché du comptant à 982,50. Le coupon de 40 francs sera regagné.

L'action du Crédit général français se rapproche très sensiblement du cours de 800. On dit que cette institution a réalisé pendant le premier semestre des bénéfices importants qui suffiront à assurer le dividende de l'année. La Banque de Prêts à l'industrie présente beaucoup de fermes à 610. Le Crédit de France est très demandé à 720.

Lyon, 1,810; Midi, 1,260.

Catastrophe de Marseille.

Marseille est sous le coup d'une émotion profonde causée par une épouvantable catastrophe qui a eu lieu dimanche, vers cinq heures, dans l'enceinte préparée pour servir de champ de courses de taureaux et établie dans l'avenue du Prado sous le nom de Arènes Marseillaises.

Un toréador de Madrid vint dernièrement à Marseille, amenant avec lui un personnel de toréadors et une manade de taureaux. Il fit construire un amphithéâtre en planches semblable à ceux d'Arles et de Nîmes, pouvant contenir 4,500 personnes.

Dimanche, vers deux heures, les toréadors promènèrent dans la ville leur manade, précédés de lanternes et suivie d'une foule nombreuse. Arrivés à l'amphithéâtre, cette foule en força les portes et se rua sur les gradins déjà surchargés de spectateurs. Pas une place, pas un coin de libre; de la base au sommet des arènes, on ne voyait qu'une masse noire et houleuse, sans un vide, sans un interstice.

M. de Sournac, commissaire de police du quartier, se demanda s'il ne fallait pas interdire la représentation. Mais quelques personnes l'ayant engagé, pour empêcher tout désordre de la part des personnes munies de cartes, à ne pas empêcher la course, le commissaire eut la faiblesse de céder et permit au directeur don Fernandez de commencer.

Au moment où le troisième taureau franchissait la barrière, les poteaux supportant le côté gauche de l'amphithéâtre oscillèrent. L'alarme fut donnée: il était trop tard. Les gradins déchirèrent, les poteaux se brisèrent et l'amphithéâtre tout entier s'effondra avec un horrible craquement. Puis un grand silence se fit, auquel succéda un funèbre concert de gémissements et de râles. Dix cadavres et une centaine de blessés gisaient sur l'arène, pêle-mêle avec des débris de toute sorte.

Les infirmiers militaires de la 15^e section accoururent, conduits par M. Coston, pharmacien-major, et organisèrent les premiers secours. Les blessés, après avoir reçu un pansement sommaire, étaient portés à l'Hôtel-Dieu ou à leur domicile.

racine dans ce qu'il y a de plus fort, de plus profond, de plus immuable. Bien à plaindre sont ceux qui les tentent aux pieds. Et, tout à coup, sans qu'elle pût la retenir, la jeune femme sentit une lame s'échapper de sa poitrine. Elle pensait à Miquette qui, à cette heure même, dansait.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction autorisée.

Maximes et Pensées.

Nous sommes si accoutumés à nous déguiser aux autres, qu'à la fin nous nous déguisons à nous-mêmes.

On fait plus souvent des trahisons par faiblesse que par un dessein formé de trahir.

On fait plus souvent du bien pour pouvoir impunément faire du mal.

Si nous résistons à nos passions, c'est plus par leur faiblesse que par notre force.

On n'aurait guère de plaisirs si l'on ne se flattait jamais.

LA ROCHEFOUCAULD.

Vers dix heures, une foule énorme stationnait aux abords du cirque effondré. Un morne silence règne dans cette foule anxieuse qui sonde avec inquiétude tous les brancards qui passent portés par les infirmiers. Chacun a peur d'y reconnaître un parent ou un ami.

A la première nouvelle du sinistre, les autorités locales se sont rendues sur le théâtre de ce lugubre événement: M. Faure, secrétaire général, M. Baradat, procureur de la République, M. le général Guyon-Vernier.

Le clergé de la paroisse de Saint-Adrien au complet, ainsi que M. le curé du Rouet, sont, eux aussi, venus sur le théâtre de l'événement, et ont donné aux blessés les soins les plus empressés et aux mourants les consolations de leur saint ministère.

Sur qui retombent les tristes responsabilités de cette catastrophe? C'est ce que l'enquête démontrera ou plutôt cachera avec soin, car l'administration municipale, qui n'a pas fait vérifier la solidité de l'édifice, et le commissaire qui n'a pas pu empêcher l'envahissement des gradins, sont peut-être les coupables; ce sont eux qu'accuse du moins la rumeur publique.

Marseille, 45 août, 11 h. matin.

Le nombre des morts constaté à minuit s'élève à 43, dont 8 ont été transportés à la Morgue. Il y a 450 blessés, dont 30 ont été reçus dans les hôpitaux; les autres ont été ramenés dans leurs familles.

Parmi ces derniers on cite M. Imhauss, trésorier-payeur général du département, qui a la jambe droite fracturée, le poignet démis et des côtes enfoncées, et M. Allemand, fondé de pouvoirs de M. Imhauss, qui a une fracture de jambe.

Marseille, 46 août, 8 h. matin.

On connaît jusqu'à présent 44 morts et 475 blessés dans la catastrophe de la course aux taureaux.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux chefs de corps au sujet du mariage des sous-officiers rengagés.

On y trouve cette phrase: « La situation du sous-officier devant désormais, en vertu de la loi qui vient d'être promulguée, constituer une véritable carrière... »

En s'exprimant ainsi, le général Farre a mal interprété sinon le texte de la loi votée par le Parlement, au moins l'esprit de cette loi, tel qu'il ressort de la discussion même. Au cours de cette discussion, en effet, M. Laizant avait dit:

« La position de sous-officier ne peut pas être une carrière en elle-même et ne saurait suffire au développement de l'activité d'un homme pendant toute sa vie. »

A ce titre, il blâmait le dispositif du projet ministériel qui permet de conserver, jusqu'à quarante-sept ans, des sous-officiers dans la proportion des deux-tiers de l'effectif total.

D'autres orateurs parlèrent dans le même sens.

Le général Farre défendit son texte en déclarant que, dans sa pensée, il ne s'agissait que d'une « limite extrême » à laquelle « très-peu de sous-officiers arriveraient. »

Si l'on permettait ainsi à quelques-uns « de se créer une carrière dans les rangs de l'armée », ce ne devait donc être d'après lui que très-exceptionnellement.

On voit qu'il y avait loin de ces atténuations, sans lesquelles la disposition eût peut-être été rejetée, à la déclaration catégorique d'aujourd'hui que: « la situation de sous-officier doit désormais constituer une véritable carrière. »

L'Ecole militaire de Saint-Cyr va subir un prochain et profond bouleversement; c'est ce qui ressort d'un rapport lu, la veille des vacances, aux élèves de l'Ecole, et dans lequel nous trouvons ce qui suit:

« Le général commandant a étudié et fait accepter par le ministre de la guerre une réorganisation complète de l'Ecole. »

Ce passage a, paraît-il, été accueilli par un murmure significatif.

Après avoir désorganisé l'armée, le général Farre veut achever son œuvre en désorganisant notre Ecole d'officiers; c'est complet.

Un décret présidentiel qui va paraître

prochainement à l'Officiel approuve une décision du général Farre, créant quatre nouveaux régiments d'infanterie de ligne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un électeur de Saumur nous a adressé ce matin, sur la candidature de M. Berger, un article que son étendue ne nous permet pas de donner aujourd'hui, mais qui sera publié demain. Nous en recommandons la lecture à tous les électeurs de notre pays.

EXPOSITION DE TOURS.

Nous trouvons, dans la liste officielle des récompenses, les noms ci-après, appartenant à notre arrondissement:

10^e GROUPE, 1^{re} CLASSE. — Vins et cidres.

Hors concours: M. Bouvet-Ladubay, à Saumur, membre du jury.

Médaille d'argent: M. Angelo Bolognesi, à Saumur. — Vins rouges.

Mentions très-honorables: MM. Borit, au Vau-delaunay-Rillé; et Rondeau-Thiai, à Artannes. — Vins rouges et blancs.

2^e CLASSE. — Liqueurs.

Médaille d'argent: MM. Angelo Bolognesi et Carichou, à Saumur. — Liqueurs.

Martigné-Briand. — Au cours de juillet dernier, un personnage, d'allure convenable, se présentait à l'hôtel tenu par M. Berthelin, et, disant avoir l'intention de s'établir comme vétérinaire dans le pays, s'y faisait grassement héberger. Au bout de deux jours, éclipse totale du monsieur, qui disparaissait avec une forte addition impayée, et après avoir emprunté une canne à son hôtelier.

M. Berthelin a cru devoir porter plainte, et procès-verbal a été dressé contre cet escroc qui s'est fait inscrire sous le nom de Landry et a déclaré être originaire de Crans (Jura). Il paraît avoir pris la direction de la Mayenne où il chercherait à s'installer dans les mêmes conditions. Landry ne serait pas à son coup d'essai dans ce genre malhonnête d'exploitation. (Journal de Maine-et-Loire.)

Un terrible accident est arrivé sur la ligne d'Angers, à la sortie du département de la Sarthe, entre les stations de Morannes et de Châteauneuf.

Une équipe d'ouvriers, occupée aux travaux d'entretien, venait de suspendre sa besogne pour laisser passer un train se dirigeant sur Le Mans et s'était rangée sur la voie opposée. Mais, en même temps, arrivait le train rapide qui part du Mans pour Angers à 2 heures 34, et auquel personne ne songeait en ce moment.

Le chef de l'équipe et un des ouvriers, qui n'avaient pas eu le temps de se jeter en dehors de la voie, ont été atteints par la machine et tués. (Sarthe.)

Voici quelques passages d'une lettre datée de Fernana (Tunisie) et écrite par un soldat à sa famille:

« Hélas! si je vous parlais de l'ambulance de Fernana, mon récit serait encore plus triste: plus de 150 malades, et presque tous les soirs nous accompagnons à la dernière demeure une victime de la fièvre typhoïde. »

Il est bien pénible de mourir, mais mourir loin du pays, sans le secours de la religion, et dans un pays ennemi, sont surtout de sombres idées que je cherche à éloigner de moi.

« Il y a ici 45 degrés de chaleur à 7 heures du matin, mais toujours un vent chaud vient nous envoyer la poussière du camp dans nos gorbis fabriqués avec du laurier-rose. »

« J'oubliais de vous dire que le 43^e chasseurs, qui campe avec nous, n'a plus de cavaliers pour aller faire boire les chevaux. »

« Maintenant ce sont les fantassins qui les remplacent. »

Electeurs, voilà les souffrances qu'on vous cache! Nous vous les révélons. On se gardera de vous faire connaître aujourd'hui ces nouvelles; mais il faudra bien, après les élections, les avouer au public.

TOURS.

Le Comité de Protestation de Tours recommande la candidature de M. le marquis de Biencourt dans la 4^e circonscription.

Voici le commencement d'une circulaire que ce Comité adresse aux électeurs:

« Vous connaissez les œuvres du gouvernement, vous le voyez pratiquer ses doctrines de liberté et de respect de la loi. »

« Vous n'ignorez pas son oubli des réformes si bruyamment promises et son dédain du contrôle populaire. »

« Vous assistez au spectacle scandaleux des convoitises de vos mandataires républicains. »

« Occupés surtout à se disputer le pouvoir, à s'arracher les places et les honneurs, ils se jugent avec la juste sévérité que vous savez. »

« Au milieu de leurs discordes, ils songent pourtant à préparer la guerre. »

« Il leur semble que la France n'a pas encore assez versé de sang et d'or en 1870! »

« Avant deux mois, c'est eux-mêmes qui nous l'annoncent dans leurs journaux, ils feront une levée, et vos enfants partiront pour l'Afrique, où ils succombent déjà par centaines aux maladies et sous les coups de l'ennemi. »

« Voilà ce que font vos mandataires républicains! »

« Voilà leur politique!... »

Sous le titre: *La Trêve électorale*, M. Jules Delahaye publie dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, au sujet de la candidature ci-dessus, un article dont nous détachons ce passage:

«... Qu'importe, à cette heure, nos attaches et nos souvenirs personnels? La Chambre, que la France élira le 24 août, n'aura pas le choix entre l'Empire ou la Royauté, mais entre la paix ou la guerre, entre la Commune et la République. »

« Pour s'opposer aux projets iniques des hommes qui nous gouvernent, il faut des hommes de cœur, des hommes de caractère. Il y en a dans tous les partis. »

« Ils ont des attaches et des souvenirs personnels? Tant mieux! Leur fidélité, leur constance, leur dévouement, les garantissent de la peur et de la convoitise. La peur, vous le savez, électeurs, elle gagne tous ceux qui vous entourent. La convoitise, elle gagne même vos amis. »

« Nous saluons tous les candidats que nous estimons, quelles que soient nos divergences d'idées, tous ceux que nous jugeons incapables de faiblir, quand on opprimerait nos croyances communes... »

LE MANS.

L'Union de la Sarthe annonce la mort de Charles-Marie Poirier, maréchal-des-logis au 9^e chasseurs. Ce jeune homme de 24 ans est mort à l'hôpital de Relizane (Oran), des suites d'une fièvre typhoïde.

RENNES.

Un violent incendie s'est déclaré dimanche dans une maison de la place du Palais, à Rennes, habitée par la famille de M. Martin-Feuillée, député de la deuxième circonscription de Rennes, sous-secrétaire d'Etat à la justice.

Le feu a été déterminé par une veilleuse. Il a couvé toute la nuit, et quand il a éclaté, il s'est propagé avec une telle rapidité, que M^{me} Martin-Feuillée mère, âgée de quatre-vingt-deux ans, dont la chambre était le principal foyer, n'a pu être arrachée aux flammes.

Ceux qui s'y sont dévoués n'ont pu arriver jusqu'à elle, repoussés par les flammes, étouffés par la fumée; et la malheureuse femme est morte asphyxiée.

Quand on a pu pénétrer dans sa chambre, on n'a pu trouver qu'un corps complètement carbonisé.

L'EAU DE L'ECHELLE hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ECHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et abréger les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie.

Pharmacie G. SÉGUIN, 373, rue Saint-Honoré, Paris.

PHILOTÉSINE au GOUDRON, poudre soluble
à 2 centimes le litre.
Remplaçant le vin de table. Agent précieux contre
les maladies du larynx, des bronches et des poumons.
MARCHIER FRÈRES & Co, à Privas (Ardèche)
Maison à Paris, boulevard Beaumarchais, 83
à Lyon, rue Thiers, 8
Prix : par Boîte de Poudre rouge pour 100 litres, 3 francs 25 c.
Par la poste, 2 fr. 50

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires,

flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse

de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625 : Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180 : Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant

pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que le lait, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 2 kil., 14 fr.; 4 kil., 28 fr.; 6 kil., 42 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIERE-COLATERE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Boîtes ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean. — Dépôt à Bresson, successeur de Texier, J. Russon, épiciers, pharmacien et épiciers, Du Barry et Co (limités) 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86 15			Comptoir d'escompte	1065	5		C. g'n. Transatlantique	600		
3 % amortissable	87 05			Crédit Foncier colonial	635			Canal de Suez	1900	7 50	
3 % amortissable nouveau	86 35			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1695	25		Société autrichienne	795	20	
4 1/2 %	117			Obligations foncières 1877	356		1 50	OBLIGATIONS.			
5 %	148			Obligations communales 1879	452	50		Est	390		
Obligations du Trésor	511			Obligat. foncières 1879 3 %	450			Midi	390		
Obligations du Trésor nouvelles	510			Soc. de Crédit ind. et comm.	765			Nord	397		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	834			Crédit mobilier	755	7 50		Orléans	392		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	25		Est	825	10		Ouest	389	50	
— 1865, 4 %	519			Paris-Lyon-Méditerranée	1810	50		Paris-Lyon-Méditerranée	391		
— 1869, 3 %	403		50	Midi	1285	25		Paris (Grande-Ceinture)	393		
— 1871, 3 %	396			Nord	2025	25		Paris-Bourbonnais	389		
— 1875, 4 %	516			Orléans	1375	6 25		Canal de Suez	572	50	
— 1876, 4 %	518			Ouest	980	15					
Banque de France	5900		110	Compagnie parisienne du Gaz	1560	25					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (arrêt à Angers).
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.
3 — 32 — — — — — omnibus (s'arrête à Angers).
7 — 15 — — — — — express.
10 — 37 — — — — — omnibus (s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus-mixte.
9 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — express.
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MURAY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite du sieur Muray, Alphonse, ancien chemisier à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le mardi 23 août 1881, à une heure du soir, pour assister à la vérification de leurs créances et les affirmer devant M. le juge-commissaire.

Les créanciers qui n'auraient pas encore remis leurs titres sont invités à le faire sans retard.

Le greffier, L. BONNEAU. (526)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,

LA FERME DES PETITES-ENVERRIES

Située au bourg de Saint-Lambert-des-Levées.

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues, terres labourables et prés; le tout d'une contenance de 28 hectares.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, et à M^e Fernand MATHÉLIS, expert à Saumur, Grand'Rue, 75. (502)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1881.

PROPRIÉTÉ

A Saint-Clement-des-Levées, sur les bords de la Loire.

Comprenant très-belle maison de maître, jardins et vastes dépendances.

S'adresser à M^e BOURDAIS. (514)

A AFFERMER

PRÉSENTMENT,

La MAISON DE GRANELLE, située à Saumur, faubourg de Nantilly, avec jardin potager, bosquet y attenant, bassin, prise d'eau de la ville, diverses servitudes.

MAISON DE LA SABLONNIÈRE, route de Fontevault, avec-jardin et servitudes.

S'adresser à M. TAVEAU, régisseur, à la Fuye. (468)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN

A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^e veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Un Chien épagneuil.

BIEN DRESSÉ.

S'adresser à M. BRILLOUIN, au Coudray.

AU COIN DE RUE

Rue de la Comédie, n° 9 et 11, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à Saumur.

ON DEMANDE DE SUITE

1^o Une première ouvrière pour Robes et Confections, très-capable;
2^o Un apprenti pour le commerce. (460)

M^e CHASLE, notaire à Angers, demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. Bons appointements. (489)

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par H. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm^{ie} 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORÉES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUFRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. GALAND, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — M. GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus renommée pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable affûtage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer. — tout concourt à lui assurer la clientèle des chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger, et des armées les plus renommées.

Nota : — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

L'ART SE BIEN PORTER

du Doct^r J. CARNET, Rue Valois, 17, à Paris. — 1 vol. 2 fr. (timb.-poste) reçu franco.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LOTION ÉPIDERMALE

Toutes taches de rousseur, masque et boutons, disparus en trois semaines. — Flacon 2 fr. 50. — Constatation médicale attestant la parfaite innocuité. — Se trouve dans toutes les bonnes maisons de parfumerie. — L'on expédie franco pour deux flacons contre mandat-poste à l'adresse de M. V. LOCHET, dépositaire général, 8, rue de Toulouse, à Rennes. — A Saumur, chez M. SARGET-GIRAULT. (484)

COSMYDOR

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE

Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le